

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le crédit agricole

Le crédit agricole ! voilà déjà longtemps que l'on en parle dans le monde parlementaire !

Jusqu'ici on a fait beaucoup de promesses au sujet de ce crédit, de son organisation et des services qu'il pourrait rendre à l'agriculture, et, il faut bien le constater, on n'a pas vu surgir un projet réellement pratique, c'est-à-dire qui fût de nature à atteindre sûrement le but que l'on se propose.

Pourquoi ? parce que la plupart de ceux qui s'occupent de cette question ne la connaissent pas suffisamment. Le simple bon sens dit que pour parler pertinemment et judicieusement d'une chose, il est indispensable de la connaître. Donc, pour savoir ce qui manque à l'agriculture et connaître le mal dont elle souffre et les remèdes qu'il convient d'y apporter, il faut avoir tenu le manche de la charrue, avoir vécu de la vie de l'homme des champs, partagé ses travaux, ses ennuis, ses embarras, ses souffrances. Quand on est malade on ne va pas consulter un avocat, mais un médecin ! Déjà le mot de *Figaro* sera toujours chez nous d'actualité : « il fallait un calculateur pour occuper cet emploi, ce fut un danseur que l'on choisit. »

Des danseurs !... — je veux dire des gens qui occupent des emplois auxquels ils ne sont pas aptes, pour lesquels ils n'ont pas fait les études nécessaires, — il y en a beaucoup chez nous, il y en a trop, beaucoup trop.

Aucun des divers projets qui ont été proposés au sujet de l'organisation du crédit agricole ne réunit les conditions nécessaires pour atteindre le but que l'on se propose, parce qu'ils manquent tous, plus ou moins, de sens pratique. On voit bien le mal, mais on ne sait pas remonter aux causes, et surtout on ne veut pas employer les remèdes énergiques pour le couper dans sa racine.

Il n'y a pas à s'y tromper, la crise agricole n'est pas autre chose, au fond, qu'une des multiples manifestations de la crise sociale que traverse non seulement la France, mais encore l'Europe tout entière. Nous n'en voulons d'autre preuve que le courant d'émigration qui dépeuple les campagnes au profit des villes. Cette désertion des champs a pour cause la répulsion que la jeune génération éprouve pour le travail de la terre, l'amour de l'argent et des jouissances qu'il permet de se procurer et l'appât de la fonctionnarie et de la pension de retraite que l'Etat assure à ses employés. De là, la dépréciation sans cesse croissante, de la propriété terrienne.

Le mal est profond, général, et ce ne sont pas les mesures comme la création du crédit agricole qui en auront raison, et qui empêcheront la jeunesse de quitter les champs. Ces mesures sont des palliatifs et non des remèdes efficaces.

Les déceptions que le régime douanier de 1892 a procurées à l'agriculture prouvent assez que les palliatifs sont insuffisants.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont. Aux grands maux, les grands remèdes.

C. R.

Les inondations

La place nous manque dans ce journal pour reproduire les nouvelles informations parues hier et avant-hier sur ce triste sujet, mais nos lecteurs, en parcourant les quotidiens, se sont rendus compte de l'importance de la catastrophe.

Dans de nombreuses villes du Gers, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, ce ne sont que maisons écroulées, ponts emportés, voies ferrées coupées par les eaux, sans compter les accidents de personnes.

A Auch, c'est pire encore, car cette ville, bâtie cependant en amphithéâtre et sur le penchant d'une colline, a ses bas quartiers et ses collines complètement ensevelis sous les eaux du Gers — lequel, soit dit en passant, est presque à sec à certains moments de l'été ! — et de nombreuses morts d'hommes, accompagnées, du reste, d'admirables actes de dévouement, sont à enregistrer.

Que ce tableau des très réelles misères de toute une partie de la France, à peu près ruinée à l'heure actuelle, fasse prendre leur mal en patience à ceux de nos cultivateurs qui ne verraient pas, cette année, toutes leurs espérances agricoles réalisées, et, s'ils ont, comme nous n'en doutons pas, le sentiment de la justice et de l'équité, qu'ils se disent bien qu'à tout prendre, ils sont loin d'être les plus à plaindre et les plus malheureux.

F. L.

LE PANAMA

La Commission d'enquête

Séance du 6 juillet

Au début de la séance, le président fait connaître que M. Quesnay de Beaurepaire lui a fait savoir, par l'intermédiaire du garde des sceaux, qu'il était très disposé à répondre à la convocation qui lui a été adressée, mais que, pour des raisons de service — il a à présider des audiences à la chambre civile de la Cour de cassation, — il demande à n'être entendu que samedi prochain.

La commission décide de convoquer M. de Beaurepaire pour samedi.

M. Doumergue demande que puisque certaines pièces appartenant à divers dossiers paraissent égarées, la commission entende ceux qui ont eu ces documents entre les mains pour avoir des renseignements.

La commission décide que MM. Royère et Dupas seront convoqués pour jeudi prochain.

Elle décide en outre que si aujourd'hui les dossiers demandés par M. Guyot-Desaigne ne sont pas portés à sa connaissance, une délégation ira les réclamer au palais de justice en présence de M. Le Poittevin.

Plusieurs membres demandent l'audition de MM. Fontanes, Chabert et de Lesseps.

La commission a décidé d'entendre demain MM. Lemarquais et Gautheron, liquidateurs.

Elle entendra jeudi MM. Marcel Habert, Royer et Dupas, et vendredi MM. Fontanes et Chabert.

Séance du 7 juillet

La commission du Panama a entendu hier MM. Gautheron et Lemarquais, le premier administrateur-séquestre et le second mandataire des obligataires de Panama.

M. Gautheron explique les démarches faites par lui pour constituer une société

pour l'achèvement du canal, avant la déchéance qui aurait été prononcée en 1894.

M. Lemarquais donne des explications sur les actions qu'il a déjà suivies et sur celles qu'il compte entamer au nom des obligataires.

La commission décide de demander communication du dossier de l'affaire Portalis et de l'instruction contre X... touchant le Panama, c'est-à-dire l'instruction ouverte pour retrouver ce que sont devenus les capitaux du Panama.

Elle décide de réclamer les pièces originales qui, dans le dossier Le Poittevin, sont remplacées par les copies.

A la fin de la séance, M. Vallé donne lecture d'une lettre de M. Quesnay de Beaurepaire par laquelle ce dernier déclare qu'il ne reconnaît pas la compétence de la commission et qu'il n'a accepté de se rendre devant elle que pour expliquer son refus de parler.

REVUE DE LA PRESSE

Le Rappel (M. Camille Pelletan) : « L'impôt sur le revenu dégrèverait les campagnes en reportant la charge dont on les soulageait, sur un nombre relativement restreint de gens fortunés. Le projet de M. Cocheret ne dégrève guère les plus modestes ruraux. Mais en revanche, il écrase les villes. M. Cavaignac a montré comment nombre de familles d'ouvriers parisiens seraient augmentées. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que la petite et moyenne bourgeoisie, dont la situation est souvent très gênée, seraient, dans la capitale et dans les grandes villes, absolument écrasées par la prétendue réforme, calculée pour exempter les grosses fortunes. »

L'Echo de Paris (Pertinax) : « Et maintenant que M. Félix Faure aille représenter dignement la France, en n'oubliant pas qu'il n'est que le premier citoyen élu d'un peuple libre, que ce titre vaut tous les autres et tient lieu des plus belles parures. »

Le Petit Journal (M. Ernest Judet) a assisté à la revue d'Aldershot, « qui complétait si bien celle de Spithhead. »

« Si la cavalerie brille par la beauté des chevaux, l'infanterie se distingue évidemment par une certaine solidité très particulière. Néanmoins les soldats sont souvent jeunes, trop jeunes, et ne donnent pas la sensation qu'ils résisteraient aux rudes fatigues d'une rude campagne ; leur qualité fondamentale est l'impassibilité, le sang-froid et un courage stoïque qui n'a pas besoin d'idées généreuses et de vertus élevées pour se manifester. »

Le Figaro estime que la Chambre et le Sénat devraient voter les quatre contributions directes et s'en aller fêter aux champs le Quatorze-Juillet.

« On objectera que le ministère lui-même a manifesté le désir de voir aborder la discussion du projet de réformes fiscales. Outre que ce désir ne nous paraît pas à nous, bien raisonnable, il n'y a aucun motif pour ne pas en ajourner la réalisation à la session de novembre, que l'on pourrait au besoin avancer quelque peu pour permettre aux députés qui ne seront pas réélus l'année prochaine, d'épuiser les dernières délices de leur souveraineté précaire. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 juillet

En dépit des efforts de l'extrême gauche, la Chambre vote, par 447 voix contre 29 un crédit de 500.000 francs pour le voyage du Président de la République en Russie.

On s'occupe ensuite de l'élection de Brest. Après une longue discussion et des incidents non moins nombreux, l'élection de l'abbé Gayraud est invalidée par 348 voix contre 76.

M. Lavertujon dépose un rapport sur la proposition de crédits de 5.200.000 fr. pour les sinistrés. Il demande l'inscription du rapport à l'Officiel de demain. (Adopté.)

Le rapport sera discuté demain.

Séance du 7 juillet

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'examen d'un crédit supplémentaire de 5 mil-

lions 500.000 francs, destiné à venir en aide aux localités du territoire qui ont été éprouvées par de récents sinistres.

M. Viger, a proposé un amendement par lequel il demandait d'élever de deux millions sept cent mille francs le crédit primitivement réclamé. L'amendement a été soutenu par M. G. Leygues.

La Chambre, à une énorme majorité, s'est prononcée pour l'amendement de M. Viger. C'est donc 8 millions 200.000 francs qui seront affectés à réparer les désastres de nos récents sinistres.

Après ce vote, la Chambre a commencé l'examen d'un projet de loi relatif aux colis postaux.

Sénat

Séance du 6 juillet

Le Sénat adopte divers projets d'intérêt local, notamment des projets autorisant les départements du Lot et de l'Aude à s'imposer pour le service de l'assistance des vieillards infirmes, des incurables, des indigents, et un projet autorisant le département des Deux-Sèvres à s'imposer extraordinairement pour travaux de chemin vicinaux.

On reprend ensuite la discussion du projet de loi relatif aux permis de navigation maritime et à l'évaluation des services donnant droit à la pension dite de demi-solde.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

A l'unanimité de 253 votants, on adopte ensuite le crédit de 500.000 francs pour le voyage du Président.

La guerre Turco-grecque

Les négociations

Le *Standard* estime qu'il faudra encore une pression considérable de la part des puissances sur le sultan avant qu'une solution intervienne.

D'autre part, le correspondant du *New-York Herald* à Constantinople croit savoir que l'action des ambassadeurs, samedi, a réussi. Le parti de la guerre à Yildiz-Kiosk est convaincu qu'il n'a aucune chance de succès.

On s'attend à la signature prochaine de la paix.

On mande de Constantinople, 6 juillet :

« Le gouvernement russe a adressé une circulaire aux puissances, leur suggérant de faire une démarche afin de hâter la conclusion de la paix. »

INFORMATIONS

M. Félix Faure en Russie

Le *Dupuy-de-Lôme* va entrer à l'arsenal de Brest pour recevoir les aménagements intérieurs pour le voyage du Président en Russie.

M. Turrel à Auch

M. Turrel, ministre des travaux publics, a voulu commencer par Auch la visite des localités sinistrées à la suite des dernières inondations. Il y est arrivé mardi, accompagné du commandant Legrand, officier de la maison militaire du président de la République ; de M. Thoulouze, député, président du Conseil général du Gers, et de M. Lethier, directeur des chemins de fer.

La voie du chemin de fer étant coupée entre Agen et Bordeaux, le ministre a dû passer par Toulouse. Il en a profité pour s'entretenir à la gare de Toulouse avec le préfet de la Haute-Garonne des premières mesures à prendre afin de venir en aide aux populations éprouvées. Le ministre a donné des instructions pour que des soldats soient dirigés sur tous les points où leur concours sera utile.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de juin 1897.

Les résultats accusent une plus-value de 6 millions 506,400 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 3 millions 669,800 fr par rapport à la période correspondante de 1896.

Les manœuvres navales

La première division de l'escadre du Nord a quitté Brest, allant à Quiberon où elle va commencer la première partie des grandes manœuvres navales.

Le Dupuy-de-Lôme et le Jemmapes restent à Brest.

A Madagascar

M. André Lebon, ministre des colonies, a reçu l'avis que le général Gallieni était arrivé à Tamatave le 3 juillet après avoir fait le tour complet de l'île.

Guillaume II en Russie

Le programme de la visite de l'empereur Guillaume en Russie est maintenant définitivement fixé.

Guillaume II arrivera à Cronstad à bord du Hohenzollern, le 7 août, à midi; il repartira le 11 août à deux heures de l'après-midi.

Petites nouvelles

On signale la découverte d'un microbe de la fièvre jaune par le docteur Sanarelli, directeur de l'institut d'hygiène expérimentale de Montévidéo, ancien élève de l'institut Pasteur.

Les trois administrateurs du domaine de Chantilly, légué par le duc d'Anmale, seront, paraît-il, MM. Alfred Mézières, pour l'Académie française; Gruyer, pour l'Académie des beaux-arts; Léopold Delisle, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour les trois autres sections de l'Institut.

Questionné par ses amis, M. Le Poitevin, juge d'instruction, chargé de l'affaire du Panama a déclaré que, contrairement à une information publiée par le Figaro, il n'était pas candidat à un siège législatif dans la Corrèze.

L'Officiel contient un rapport adressé au président de la République, suivi d'un décret portant réorganisation du conseil supérieur de l'Indo-Chine.

Le conseil de guerre de Tunis a condamné à mort un soldat du 3^e bataillon d'Afrique, nommé Couvreur, reconnu coupable de voies de fait envers un supérieur pendant le service.

Le célèbre auteur dramatique M. Henri Meilhac a succombé, cette nuit, aux suites d'une pneumonie. L'auteur du Petit Duc, de la Grande-Duchesse, de la Belle Hélène, était officier de la Légion d'honneur. Il était entré à l'Académie en avril 1888, succédant à Labiche.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 47

LE
DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

ÇA ET LA

— Oui, c'est vous ! c'est toi bandit, toi qui nous as trahis et conduits dans un guet à pens. Vous qui m'écoutez, c'est un traître ! une canaille ! c'est Jean Pierre !

Plantou fut cri sur parole. L'indignation, la colère montèrent à l'instant au front des spectateurs. Sa félonie appelait une vengeance. Il avait lui, ténancier de la baronnie de La Tronquière, failli causer la mort du Commandeur, pour un seigneur étranger.

Que faire de lui ? à quel supplice infamant traîner Jean Pierre ? Fallait-il le pendre aux fourches patibulaires de Pué-chuzal ? le foudroyer comme un chien après l'avoir promené dans les rues à cheval sur un âne, la queue de l'animal servant de bride ? lui fendre les oreilles comme au marquis de Maularville ?

Chacun s'ingéniait à chercher un supplice digne de cet être qui méritait à leurs yeux toutes les ignominies. Entouré de vingt poings

SILHOUETTES PROVINCIALES

Labondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro l'article de notre excellent collaborateur P. B.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Séance du 6 juillet

Vote du crédit de 500,000 francs pour couvrir les frais du voyage de M. Félix Faure.

Tous nos députés ont voté pour.

Examen du brevet élémentaire

Ces examens ont eu lieu les 5, 6 et 7 juillet, dans le local du collège de jeunes filles à Cahors.

58 candidats s'étaient fait inscrire, tous se sont présentés.

33 ont été admissibles et 27 sont définitivement reçus.

Voici leurs noms par ordre alphabétique :

Barrès Louis, de l'école laïque de Bretenoux. Besombes Célestin, de l'école primaire supérieure de Luzech.

Briand Elie, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Borredon Jean, du cours complémentaire de Puy-l'Evêque.

Bouzerand Jean, du cours complémentaire de Castelnaud.

Chambon Emmanuel, de l'école primaire supérieure de Martel.

Couaillac Jean, du cours complémentaire de l'école de la rue du Lycée.

Dastouët Henri, de l'école primaire supérieure de Martel.

Daval Georges, du cours complémentaire de l'école de la rue du Lycée.

Déjean Camille, du cours complémentaire de l'école du Vieux-Palais.

Delbru André, du cours complémentaire de la rue du Lycée.

Delfigué Marc, de l'enseignement privé.

Dilhac Jean, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Dublanche Léon, du cours complémentaire de Souillac.

Duthil Henri, du cours complémentaire de l'école de la rue du Lycée.

Espalien Baptiste, de l'école élémentaire de Lamativie.

Filhol Jean, du cours complémentaire de Puy-l'Evêque.

Fourastié Honoré, de l'enseignement privé.

Lafage Zacharie, de l'école primaire supérieure de Luzech.

Lafon Paul, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Latapie Antoine, de l'école primaire supérieure de Saint Céré.

Leygues Louis, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Méjescazes Alfred, de l'école primaire supérieure de Martel.

tendus vers lui, accablé de crachats et d'injures, son visage était exsangue et lamentable.

Attiré par les cris de mort poussés par ses paroissiens, le vieux curé sortit de l'église, s'avança du groupe massé sur la place publique et essaya d'en traverser les rangs pour arriver jusqu'à Jean Pierre pour l'arracher au sort qui le menaçait. Mais l'irritation était telle qu'on ne prit point garde à lui. On était exaspéré, on voyait rouge.

Vainement il chercha de se faire entendre de ses ouailles. Le bruit strident des sifflets, les gros mots lancés à pleine voix, s'entrecroisant sur un diapason de plus en plus élevé, l'abbé Cassagnes dut se tenir à l'écart où l'amènèrent quelques bonnes âmes.

Tout à coup cette foule se mit en mouvement vers la grande place, qui s'étendait au pied du donjon.

Au carcan ! au carcan ! criaient une dizaine de gamins qui précédaient les tortionnaires.

On entraîna Jean Pierre à demi mort, anéanti, pareil à un supplicé.

Le poteau du carcan se dressait sur une légère proéminence du sol. Tel un diminutif de calvaire.

Le patient, pieds et mains liés, fut amené là. Le Commandeur ayant fait enlever l'anneau de fer où l'on engageait le cou des suppliciés pour les donner en spectacle à la foule, on eut recours à un collier de chien hérissé de piquants.

Lorsque Jean Pierre parut suffisamment attaché, l'on fit cercle autour de lui et l'on dansa la ronde en attendant d'imaginer quelque

autre châtiment pour ce misérable.

Heureusement, le chevalier venait d'être prévenu par le curé. Il s'empressa d'accourir.

A sa vue, la danse, les cris, les menaces cessèrent comme par enchantement.

Il se dirigea vers le patient afin de le protéger.

Puis s'adressant à la foule, il demanda pourquoi l'on avait mis cet homme au carcan.

En deux mots tout fut expliqué. Le Commandeur comprit que tout ce monde qu'il avait devant lui ne s'était porté à un acte de violence que sous l'impulsion des sentiments exagérés de la sympathie qu'il avait su lui inspirer.

Il félicita les assistants de la répulsion que leur faisait éprouver la trahison de Jean Pierre, mais il les reprit de s'être substitués au juge, qui avait seul qualité pour punir les coupables.

Et comme il prévoyait qu'en délivrant aussitôt celui qui avait contribué au rapt de Marguerite, il l'exposait peut-être à la mort, il le fit conduire à la prison du château, sauf à lui en ouvrir les portes dès que la nuit serait tombée.

Jean Pierre était déjà sous les verrous quand le bruit du prochain départ de M. de Cartelanin se répandit dans le village de La Tronquière.

Il y eut un moment de véritable stupeur et d'abattement.

Eh quoi ! on allait le perdre, le beau chevalier.

Dans quelques jours, il aurait quitté le vieux monument féodal qu'il avait relevé de ses rui-

nes, lui le Commandeur si bon aux pauvres, bienveillant pour tous, brave, jeune et d'une distinction aristocratique qui le faisait ressembler à un grand seigneur des légendes à côté de la plupart des gentilshommes du Haut-Quercy.

Pourquoi avait-il pris cette détermination ?

Etait-ce la crainte des représailles du marquis de Maularville ? l'ennui qui le rongeaient en secret ? le climat froid du pays ? l'isolement où il se trouvait ? un ordre du grand prieuré de Toulouse ?

Mystère !

On avait beau se creuser la tête pour trouver une explication logique. Un peu de réflexion détruisait les hypothèses les plus vraisemblables.

Quoi qu'il en fût, Marguerite ne pouvait être soupçonnée d'être la cause de son départ puisqu'il lui était loisible, au cas où ils seraient tenus par les liens de l'amour, de la voir souvent, où et quand il lui serait agréable.

Au reste, il importait peu de chercher la raison inconnue ; le fait brutal était là : le Commandeur devait partir, et cette perspective jetait la tristesse dans les âmes.

Quoi faire, quelle résolution prendre afin de le retenir ?

Après avoir examiné les diverses propositions de chacun, on convint de surveiller nuit et jour le château et de garder de force le Commandeur, s'il ne consentait pas à se rendre au vœu unanime qu'on lui témoignait de le voir rester à La Tronquière.

(A suivre).

Orphéon de Cahors

L'Orphéon de Cahors prendra part le dimanche 25 juillet prochain au grand concert musical organisé par la ville de Limoges à l'occasion de l'inauguration de la statue élevée à la mémoire du Président Carnot.

Notre Société chorale, inscrite en 2^e division aura pour concurrentes les sociétés suivantes :

Orphéons de Montluçon, de Libourne, de Sarlat, de Bordeaux, d'Albi, de St-Simon, de Tonneins, de Saintes, Union Chorale de Gozet-Montluçon, Société lyrique de la Teste (Gironde), L'Espérance de Choisy-le-Roi, Chorale de Ste-Colombe, Orphéon des anciens élèves des frères de Montauban, les fils d'Isaure de Toulouse, soit au total 16 sociétés inscrites en 2^e division.

L'Orphéon sera dirigé par M. Barreau sous-directeur, en l'absence de M. Lacomte, auquel un congé a été accordé sur sa demande, pour raison de santé.

MM. les membres honoraires qui désiraient assister aux fêtes de Limoges, sont informés qu'une réduction de 50 0/0, sur le tarif ordinaire des chemins de fer, leur sera accordé ; à cet effet ils sont priés de vouloir bien adresser leur demande à M. Gelly président de l'Orphéon, avant le 18 juillet, terme de rigueur.

Grandes courses internationales de vélocipèdes

ORGANISÉES PAR LE VÉLOCE-SPORT CADURCIEN AU BENEFICE DES PAUVRES DE LA VILLE, LE DIMANCHE 25 JUILLET 1897, SUR LE VÉLODROME DES ALLÉES FENELON.

On nous prie d'insérer, à nouveau, le programme suivant :

1^{re} Course. — Départementale. — Championnat de vitesse. — 4 000 mètres. — 1^{er} prix, 20 fr. et titre de champion du Lot (vitesse) 1897 ; 2^e prix, 15 fr. ; 3^e prix, 10 fr. ; 4^e prix, 5 fr.

2^e course. — Première internationale. — 4 000 mètres. (Prix offerts par la ville de Cahors). — 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 60 fr. ; 3^e prix, 40 fr.

3^e Course. — Military. — 3.000 mètres. — 1^{er} prix, objet d'art (valeur 20 fr.) ; 2^e prix (objet d'art) valeur 15 fr. ; 3^e prix (objet d'art) valeur 10 fr. ; 4^e prix (objet d'art) valeur 5 fr.

4^e Course. — Bicyclettes tandems. — 4 000 mètres. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 20 fr. ; 4^e prix, 10 fr.

5^e Course. — Enfants. — 1.000 mètres. — 1^{er} prix, médaille d'argent ; 2^e prix, médaille d'argent ; 3^e prix, médaille de bronze.

6^e Course. — Deuxième internationale (bi). 3 000 mètres. Réserve aux coureurs ayant fourni la première internationale et non classés dans cette course. — 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e prix, 30 fr. ; 3^e prix, 20 fr. ; 4^e prix, 10 fr.

7^e Course. — Honneur. — Obligatoire pour tous les lauréats. — Prix unique. — (Objet d'art) valeur 20 fr.

Il ne sera pas fait de retenue sur les prix indiqués.

Le costume des courses est obligatoire.

En cas de mauvais temps ou pour tout autre cas de force majeure, les courses pour...

La distribution des récompenses aura lieu le soir même des courses sur le vélodrome.

Sport nautique

Nos canotiers promettent de s'amuser dimanche prochain. Voici un aperçu du programme des fêtes...

Affaire mystérieuse

Une affaire mystérieuse a éveillé l'attention de la justice, à Savanac, près de Lamadelleine.

Contentons-nous pour le moment, dit la Dépêche, d'annoncer à nos lecteurs qu'une enquête est ouverte par les soins de M. le juge d'instruction de Cahors.

On soupçonne que la nommée X..., inhumée il y a quelques jours, serait morte soit à la suite de mauvais traitements, soit à la suite de manœuvres criminelles.

Nous croyons savoir qu'on va procéder à l'exhumation, si la première enquête permet le moindre doute.

Plus de clochettes!

A la suite de nombreuses plaintes, M. le commissaire de police a invité quelques laitiers de la ville à supprimer les clochettes dont ils se servaient et avec lesquelles, dès 5 heures du matin, ils troublaient la tranquillité des habitants.

La corne leur a été tolérée, à condition cependant qu'il n'en soit pas fait un usage abusif.

Il est certain que depuis quelque temps, les laitiers en prenaient un peu trop à leur aise. Ils paraissent croire vraiment que le public jugeait de la qualité du lait au bruit fait par le vendeur.

Procès-verbaux

La police a dressé procès-verbal contre M. Liégon, et Mme Vigie, de Cahors, qui, en dépit des observations qui leur avaient été faites, laissaient leurs chiens, qualifiés de « malfaisants, » circuler sur la voie publique.

Trouvé

M. Cabanel Eugène, demeurant place Thiers, a trouvé sur la voie publique une boucle d'oreille qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police, où on la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Contravention

Contravention a été relevée contre les femmes Garouste et Périé demeurant dans le quartier de la Gare, pour tapage injurieux et scandaleux sur la place du Marché.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 8 et 11 Juillet 1897

De 8 1/2 à 9 heures 1/2

- Les Cadets de Russie (Allegro) Sellenick. Zampa (Ouvverture) Hérolid. Phryné (Fantaisie) St Saëns. Le dernier sommeil de la Vierge Massenet. Gillette de Narbonne (Polka) Audran.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 juillet 1897

Naissances

Vertut, Jean-Louis, à Lamothe.

Décès

Théron, Pierre, représentant de commerce, 51 ans, Boulevard Gambetta, 30.

Lémozy, Louis-Elie, charcutier, 36 ans, rue de la Préfecture, 3.

SAINT-GÉRY. — Accident mortel.

Mardi, 6 juillet, vers 4 heures du soir, les ouvriers de M. Joubert, entrepreneur, étaient occupés à extraire de la pierre à Bouziès-Bas, lorsque par un effet imprévu, un énorme bloc se détacha et tomba sur le corps du jeune Albert Bouscary; la mort fut instantanée.

Ce jeune homme est originaire de Saint-Géry et avait 21 ans à peine.

Nous adressons à la famille éplorée nos sincères condoléances.

Pour le moment nous ne donnons pas d'autres détails sur ce fâcheux accident, voulant laisser à qui de droit le soin d'élucider cette affaire, si toutefois on le juge nécessaire.

LÉOBARD. — On nous écrit :

Avis aux chasseurs pour combattre le braconnage.

On indique plusieurs moyens de combattre le braconnage. Le moyen radical, le seul que j'indiquerai ici, serait je crois, de supprimer la vente par les greffes, des armes saisies aux braconniers.

Qu'on brise ces armes déloyales que d'autres braconniers achètent à des prix dérisoires, alors qu'ils reculeraient pour acheter une arme neuve qui coûterait plus cher.

Ces armes, généralement en mauvais état, sont dangereuses autant pour le tireur que pour le gibier tiré. Ce n'est pas le vrai chasseur qui achète ces engins, on sait que ce sont d'incorrigibles braconniers qui se les procurent et qui pourraient bien être tués par l'explosion du fusil. Car les braconniers ne déposent au greffe que de mauvaises armes...

Alors pourquoi les vendre?

DE GRANSULT-LACOSTE, Ex-lieutenant de Louveterie.

FIGEAC. — Guet-apens. — Le sieur Maynadie, de Cardaillac, rentrait lundi soir tranquillement chez lui, lorsque arrivé dans un endroit isolé, il fut assailli à coups de pierres par un individu qu'il n'a pu reconnaître. Atteint par un de ces projectiles, il a été blessé assez grièvement pour que le docteur Estève ait ordonné un repos absolu pendant au moins vingt jours.

Arrestation. — On annonçait avant hier, qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre un de nos banquiers, prévenu d'abus de confiance.

Hier, par le train de 11 heures, M. Gaston Pestel, courtier, homme d'affaires, est arrivé conduit par la gendarmerie de Gourdon, qui avait procédé à son arrestation.

Conduit au parquet, il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville. Dans la soirée, une perquisition a été faite à son domicile où tous les livres on été saisis.

Le déficit paraît devoir être très considérable.

FIGEAC. — Accident. — Mardi, vers huit heures du soir, le cheval attelé à la voiture de M. X..., qui stationnait place du Chapitre, effrayé par la corne d'un bicycliste, a franchi le mur de la place de la Raison. Le cheval a été blessé aux genoux, la voiture a été endommagée. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Curieux effet de la foudre. — Samedi dernier, pendant le violent orage qui s'est déchaîné à Cardaillac, la foudre est tombée sur la ferme de M. Lascroux, propriétaire. Le fluide a pénétré par la cheminée dans la cuisine, où se trouvaient une jeune domestique occupée à cuire, et un chien de garde. Ce dernier a été tué. La domestique a ressenti une violente secousse, a eu le dé arraché de son doigt, et sa main brûlée. Les dégâts matériels sont importants.

GOURDON. — Tribunal correctionnel.

Audience du 5 juillet. — La fille Louise Delaurier, âgée de 17 ans, née à Valence (Drôme), qui a volé une paire de galoches au préjudice du nommé Fillol, sabotier à Cazals, est condamnée à six jours de prison et aux dépens, avec bénéfice de la loi Bérenger.

A cette audience, le tribunal a jugé un délit de chasse assez curieux.

Le nommé Etienne Lacombe, âgé de 57 ans, et la femme Marie Dumas, âgée de 47 ans, cultivateurs à Lamothe-Fénelon, fauchaient du fourrage dans un champ appartenant à M. Etienne Lacombe. A un moment donné, la femme Dumas mit à découvert un nid de perdrix; prendre la mère et les œufs dans son tablier, fut pour elle l'affaire d'un instant; elle emporta le tout à la maison et fit cuire la perdrix dont elle fit un succulent repas. Mais, dénoncés au parquet par quelque jaloux, le sieur Lacombe et Marie Dumas comparurent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de délit de chasse en temps prohibé. Après avoir entendu la plaidoirie de M^e

Serres, avocat, défenseur des prévenus, le tribunal a condamné Lacombe à 50 fr. d'amende et la femme Dumas à 16 fr. d'amende et tous les deux solidairement aux dépens.

Voilà une perdrix qui coûtera cher à ceux qui l'ont mangée.

Il est impossible de trouver à une époque de villégiature où la bicyclette est presque indispensable, un modèle plus avantageux que la Clément n° 1 à 350 fr.

Bourse de Paris

Table with columns: COMPTEANT Cours du jour, TERME Cours du jour. Includes entries for 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 1/2 0/0 1894, etc.

Chemins de fer et Ville de Paris

Table with columns: COMPTEANT Cours du jour. Includes entries for Chemins de fer département, Est-Algérien, Est, 3 0/0, etc.

MAISONS RECOMMANDÉES

HOTEL des AMBASSADEURS Fondé en 1775 TENU PAR M. LASAYGUES. Recommandé à MM. les Voyageurs de Commerce et aux Familles. BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS.

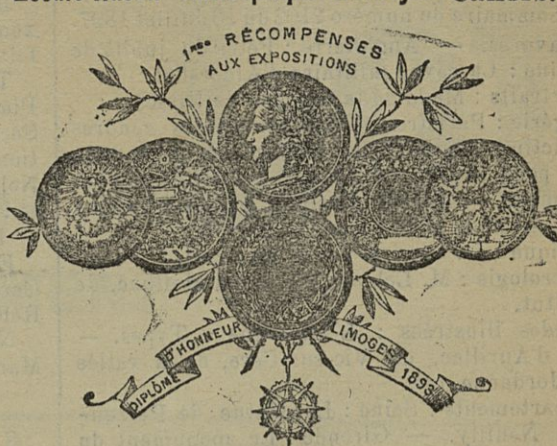
PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors. Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS P. BOURGET Mécanicien-Chirurgien Dentiste. Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations. Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

Spécialité de boîtes pour conserves

Travaux de Bâtiment, — Articles de ménage Plomberie et Robinetterie

Jules ROLLÈS

Ferblantier Lampiste, Place du Marché, Cahors.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en réps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

HENRI VÉDRENNES PLACE DE LA CATHÉDRALE CAHORS

Ancienne Maison GAMBETTA Jeune

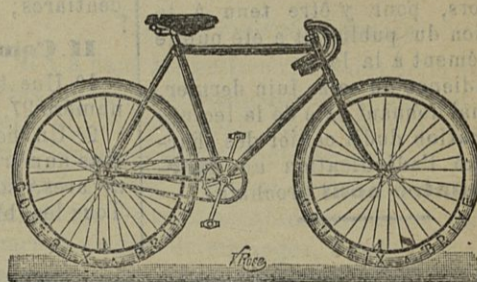
SPÉCIALITÉ DE FOIES GRAS

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2102 du 10 Juillet 1897.

Gravures. — Angleterre : Fêtes du jubilé de la Reine : La revue militaire d'Aldershot.

Portraits : Madame la baronne de Hirsch.

Algérie : Palestro : Translation des cendres des victimes du massacre. — Cortège quittant la gare pour se rendre au village. — Autour du monument. — Arabes et colons écoutant le discours. — Monument et catafalque.

Afrique : La mission Voulet au Nossi.

Nécrologie : M. Leblant, M. Henri Meilhac, de l'Institut.

Etudes illustrées : L'Auvergne : Types. — Vues d'Aurillac, de Vic-sur-Cère, de la vallée de la Jordanne, etc.

Départements : Seine : La statue de Perronet à Neuilly. — Gironde : Le monument du peintre Lalanne à Bordeaux. — Marne : Le monument de Daguerre à Bry-sur-Marne. — Gers : Le pont de Tarbes emporté par l'inondation. — Puy-de-Dôme : Chaise trouée par un grêlon.

Beaux-Arts : La lettre de la promesse, par Bail.

Marine : Expériences du « Travailleur sous-marin ».

En supplément : Le jardin des Bébés, au Luxembourg, étude d'après nature, par A. Elefeldt.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Voyages et explorations : La mission Voulet au Nossi, par Ned Nolle. — L'Auvergne, par E. Bousson. — Variété : Le carnet d'un baigneur, par Léo Claretie. — Le « Travailleur sous-marin », par N. N.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echees, Rébus, Récréations, Vélodipédie etc.

Nouvelle illustrée : La Maison des morts, par Mary Summer, dessins de Lecoultré.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n° 32. — 8 Juillet 1897.

Circassienne et Caucassiens (Chaironnet). — Le Yaouled de Tamatave (Eud. Dupuis). — La fiancée de Ra-Holep (Hip. Gautier). — Mauvais

temps (Guydo). — La souris d'or (Marthe Bertin). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Brandt, M. de Lambert, Alb. Guillaume, Guydo, Em. Bayard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

PRIME MUSICALE GRATUITE lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

OCCASION

GRAND STOCK
de BOUTEILLES

de formes et nuances diverses. Frontignans, cognacaises, limonades, etc., à vendre dans de bonnes conditions. — Meilleure occasion pour la bourgeoisie.

Vente en Gros et en Détail
S'adresser au dépôt des Verreries de Bohême: 1 à 9, rue Latour, Bordeaux

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors
rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

SUR

Saisie Immobilière

Fixée au Mercredi quatre août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à Midi précis, au palais de justice à Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M^e Olié, huissier à Limogne, du vingt-deux avril dernier, en forme dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre mai suivant, volume 159, numéros 23 et 24.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Jean-Pierre Escaussat, cordonnier, demeurant à Beaugard, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Paulin Dazols, cordonnier, demeurant à Beaugard; 2^o et Marie Dazols, veuve Dazols, demeurant à Beaugard.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du seize juin dernier, le tribunal donnant acte de la lecture et publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au **Mercredi quatre août** prochain.

Désignation sommaire

DES
BIENS SAISIS A VENDRE
SITUÉS SUR LES COMMUNES DE
BEAUREGARD ET DE VIDAILLAC.

I. Commune de Beaugard

1^o Une terre appelée Barton, numéros 527 et 528 P, contenant quinze ares deux centiares;

2^o Une terre appelée Lourlié numéro 714. Contenant trente-huit ares cinquante-deux centiares;

3^o Une autre terre appelée Combe Fraysse numéro 417. Contenant trente-sept ares, quatre-vingt-six centiares;

4^o Une terre appelée Pech de Villefranche numéro 468. Contenant quatre-vingt-un ares, quarante-sept centiares;

II. Commune de Vidalliac

1^o Une terre appelée Pechamdral numéro 27. Contenant trente-un ares;

2^o Un bois appelé Cloup Loubatous numéro 116 P. Contenant quinze ares, soixante-troize centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus

décrits sont la propriété des dits Consorts Dazols; ils sont jouis et exploités par Marie Dazols, veuve Dazols, et ils sont tous situés sur les Communes de Beaugard et de Vidalliac, Canton de Limogne.

Les dits biens seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges **10** fr. ci.....

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND, receveur.

GRATIS

Pour vulgariser ses
Magnifiques Portraits
AU CRAYON-FUSAIN

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, **absolument gratis**; pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUEREY, directeur de la Société Artistique de Portraits en son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES
CHEMINS DE FER
EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal :

0,50 centimes; sur Carton, **0,75** centimes

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

-Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —
SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES
MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS
MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
LE VIGAN (Gard)
LE VIGAN (VIGANAISE)

(ANCIENNE IMPRIMERIE Rue de la Prairie
L'Echo des Cévennes (hebdomadaire)

Circulaires
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
LETtres DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS
BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

IMPRIMERIE L. LAYTOU
CAHORS (Lot)
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU
1, Rue des Capucins
Le Journal du Lot (tri-hebdomadaire)